

COMMUNIQUE



Le 2 février 2006

Accord cadre entre Eurotunnel et le Comité Ad Hoc

Une étape clé dans la restructuration de la dette du Groupe

Le Conseil d'administration d'Eurotunnel a validé l'accord cadre (Memorandum Of Understanding - MoU) sur les grandes lignes de la restructuration de la dette d'Eurotunnel conclu le 31 janvier 2006 entre le Groupe et le Comité Ad Hoc des créanciers¹. Ce Comité représente plus de 50 % de la dette d'Eurotunnel.

Cet accord constitue une étape essentielle dans la restructuration globale de la dette.

Dans les prochaines semaines, Eurotunnel poursuivra la finalisation du schéma de restructuration en présentant, dans le cadre d'un engagement de confidentialité, cet accord aux autres créanciers non représentés par le Comité Ad Hoc. Pour ce faire, Eurotunnel propose la mise en place d'une nouvelle période de « waiver »², jusqu'à fin mars 2006.

Eurotunnel et le Comité Ad Hoc sont convenus que durant cette période, la confidentialité la plus stricte sera maintenue sur les termes du protocole d'accord.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires sera amenée à se prononcer sur les termes de la restructuration de la dette.

Dans cette attente, Eurotunnel attire l'attention des marchés sur le fait que toute anticipation de l'impact de cet accord est à ce jour prématurée.

¹ Le Comité Ad Hoc est composé de MBIA, BEI, Franklin Mutual Advisers, certains fonds représentés par Oaktree Capital Management et Ambac et représente environ 73 % de la dette détenue par les co-financiers et 21 % de la dette Senior.

² Waiver : Dérogation à l'interdiction de négociation posée par les Accords de Crédit donnée à Eurotunnel par les Banques Agents, en tant que représentants des Prêteurs Senior et des Co-financiers (dette Junior, dette 4^{ème} tranche et dette Tier 1A).